



## Financement formation DIF

Par **JustPoupou**, le **10/03/2014** à **11:44**

Bonjour à tous,

Souhaitant faire une formation qui se déroule en 63h pour un coût de 5550€ TTC et qui de plus est éligible au DIF, j'ai fait ma demande de mise à disposition de mon DIF auprès de mon employeur et j'ai malheureusement plusieurs points noirs sur le financement de la formation.

Ma DRH est revenue vers moi me disant que je n'avais droit qu'à 900 € de formation correspondant à 49h de DIF et que la formation coûtant 5550€ cela ne correspondait pas.

Quelqu'un peut-il m'expliquer les conversions Euro/Heures ?

Certes dans mon cas, je n'atteins pas les 63h énoncées or j'ai lu quelque part qu'on pouvait demander par anticipation son DIF auquel cas selon mes calculs, à fin août je serai à 63h de DIF. Est-ce vrai ?

En vous remerciant pour vos réponses.  
Céline.

Par **P.M.**, le **10/03/2014** à **15:11**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous vous adressiez à l'OPCA auquel adhère l'employeur pour savoir comment cette formation pourrait être financée...

Par **bedace**, le **29/08/2014** à **07:25**

Bonjour,

On ne le répétera jamais assez :

- Pendant la relation contractuelle, le DIF s'exprime en "temps formation"
- A l'issue de la relation contractuelle, le DIF s'exprime en "budget formation".

-Temps formation : vous consommez vos heures de DIF à hauteur de votre demande initiale, ce qui suppose que votre requête de choix d'action de formation a été faite dans les formes (LRAR) et que votre employeur l'a acceptée.

Dans votre cas, vous êtes fondé à effectuer n'importe quelle demande de DIF, le seul désaccord sur le choix d'action de formation étant un motif légal de refus.

De ce fait vous n'avez rien à payer : quand votre demande est acceptée elle l'est en totalité.

-Budget formation : la monétisation de vos heures de DIF intervient effectivement à l'issue de la relation contractuelle, ce que vous n'avez pas consommé étant effectivement converti à raison de 9.15 €/heure (exple : 120h de DIF x 9.15€ : 1.098,00 €.

Par conséquent ce que soutient votre "DRH" est ABSOLUMENT FAUX.

Deux possibilités : soit elle ment, soit elle est incompétente.

Esperant vous avoir aidé.

Cdlt